

Vendredi 22 Juillet 2022 à 19h30

LA FÉRIA FÉBUS URBAN TRAIL

Règlement

ACCUEIL :

Tous les participants seront accueillis parc Gascoin, (ancienne CPAM) rue Gascoin à Orthez proche des arènes à partir de 18h00.

DEPART :

Le départ à 19h30 sera effectué depuis le parc Gascoin vers les arènes avec passage sous le pont neuf.

ARRIVEE :

Parc Gascoin.

LONGUEUR :

7.2 Km à travers certaines rues, parcs, escaliers, vignes, canal du grecq et devant certains bars d'Orthez. **Epreuve ouverte à partir de la catégorie cadet.**

Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs

RAVITAILLEMENTS :

Ravitaillement à mi-parcours.

ASSISTANCE :

Assurée par la Croix rouge.

PARTICIPATION :

8 € jusqu'au 21/07

8 € sur internet jusqu'au jeudi 21 juillet minuit.

Exceptionnellement il n'y aura pas de récompense comme il se fait tous les ans sur nos courses.

REMISE DES PRIX :

Récompense aux 3 premiers hommes et aux 3 premières femmes au scratch.

RESPONSABILITE :

Les organisateurs de la Féria Fébus sont couverts pour leur responsabilité civile, celle des participants et des personnes de l'organisation, selon le contrat des garanties d'assurance passé avec GROUPAMA. Toutefois les organisateurs rappellent aux concurrents l'intérêt de souscrire une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article 321-4 du code des sports)

DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des courses proposées, les coureurs s'engagent à :

- respecter ce règlement
- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours sans couper le tracé
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY :

Le jury est composé par les membres du comité directeur des Amis des Foulées Fébus. Il se réserve le droit de prendre toutes les dispositions ou toutes les modifications dans les cas non prévus. Les décisions seront portées si possible à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

LUTTE ANTI-DOPAGE :

Les participants à la Féria Fébus Urban Trail s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L230-1 et suivants du Code du sport.

A cet égard, il est prévu la présence d'un délégué fédéral pour l'assistance au contrôle anti-dopage.

INSCRIPTIONS :

- Au siège des Foulées Fébus, 90 rue Lapeyrère à Orthez (stade municipal) ouverture le jeudi 21 juillet de 17h à 20h
- Au Parc Gascoin le vendredi 22 juillet de 17h à 19h
- Par internet sur le site de Pyrénées Chrono. www.pyreneeschrono.fr

Chaque inscription devra être accompagnée :

- soit d'une **licence FFA** (*Athlé en compétition - Athlé santé ou Pass'Running*)
- soit d'une **licence FFTRI, FSGT, UFOLEP, UNSS ou FSCF** sur laquelle est mentionné : "*apte à la course (ou à la marche) en compétition, ou apte à l'athlétisme en compétition.*"
- soit d'un **Certificat médical** de non-contre-indication à la pratique de la course à pied (ou marche) en compétition datant de moins d'un an (ou sa photocopie certifiée conforme).
- **Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs**

Aucune licence d'une fédération autre que susnommées ne pourra être acceptée (foot, basket, cyclisme, etc...).

RETRAIT DES DOSSARDS :

Le retrait des dossards sur inscriptions par internet et par courrier se feront **le jour de la course sur la zone de Départ-Arrivée au Parc Gascoin.**

Le retrait des dossards sur inscriptions faites au siège des Amis des Foulées Fébus le jour des permanences se feront **le jour de la course sur la zone de Départ-Arrivée au Parc Gascoin.**

GARANTIE D'ANNULATION :

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions.

Aucune annulation ni remboursement ne pourront être acceptés sauf avis médical

justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve. Présentation de celui-ci obligatoire au moins 8 jours avant le jour de l'événement.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses, de modifier les parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTÉS

Les informations que vous communiquez sont nécessaires pour votre participation à l'Hivernale des lacs (inscription). Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

L'association des Amis des Foulées Fébus, organisatrice de l'Hivernale des lacs, se réserve le droit d'utiliser les informations collectées pour ses propres besoins.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à les Amis des Foulées Fébus, 90 rue Lapeyrère 64300 Orthez.

En vous inscrivant à l'Hivernales des Lacs, vous acceptez de recevoir des lettres d'information numériques, de la part de l'organisation.

DROIT À L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de l'événement, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de promotion de cette manifestation.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média.

Les concurrents renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

La simple inscription d'un concurrent à la Féria Fébus Urban Trail vaut acceptation de ce règlement.

LA FÉRIA FÉBUS